



Droit de passage pour aller au puit

Par **laisne**, le **22/06/2010** à **23:21**

Bonjour,

Nous avons un droit de passage qui date de 1930 pour aller au puit.

Que faut-il faire pour que le propriétaire du champ nous laisse passer car le puit ne lui appartient pas ?

Merci. mme laisné